

Compromis de vente signè avec une succession

Par tibodemi, le 30/01/2008 à 15:11

j ai signè un compromis de vente pour la maison de ma grand mere deceder avec ses 4 heritiers direct (ma mere et trois tantes)et deux heritiers indirects (deux cousins)Hors deux de mes tantes ne veulent plus vendre la maison pour des problemes de partage .A savoir quelle sont toujours d accord sur le prix de la maison indiquer sur le compromis,mais refuse de donner suite tant que leurs probleme de succession ne seront pas reglès.le compromis etant signè est ce que je peux demander a la justice ou au notaire de faire en sorte que la vente soit prononcèe sur le fait que tous avaient signer le compromis de vente.merci d avance